

OSIRIS/FONCTION TECHNIQUE

Ch. VIDIL ☎ 04.74.11.38.72

☒ 04.74.11.36.36

E.mail : christine.vidil@gie-osiris.com

N/Réf. VIC/AV - 2011/C 043

BEA-TT

A l'attention de Monsieur le Directeur

Tour Voltaire

92055 LA DEFENSE CEDEX

Roussillon, le 14 février 2011

Objet : Rapport d'étape suite au déraillement du 22 mai 2010 à Neufchâteau

Monsieur le Directeur,

Nous avons reçu le rapport d'étape réalisé par le BEA-TT sur l'accident cité en objet, et nous vous en remercions. Sa lecture nous amène à vous faire part des observations suivantes :

- **Paragraphe 4.5 - Constats sur l'embranchement ferroviaire de Roussillon**
Ce paragraphe fait toujours état d'un sous-écartement de 1416 mm, sous-écartement qui n'a pas été retrouvé lors de la dernière visite de M. Cozzi réalisée le 10 janvier dernier (voir CR à paraître). Or ce point très important n'est mentionné qu'en note de bas de page via un astérisque.
- **Paragraphe 5.4 - Concernant les installations terminales embranchées**
Dans ce paragraphe, que reprend votre lettre d'envoi, il nous est recommandé de mettre en conformité les installations ferroviaires du site industriel de Roussillon avec les normes de voies en vigueur.

La formulation nous apparaît plus qu'excessive au regard des 2 points soulevés dans les constats : sous-écartement non retrouvé, et écartement de 1475 mm sur une longueur d'1 m environ. La lecture du rapport laisserait supposer une forte remise en cause de notre réseau, alors que le compte-rendu de visite de M. Cozzi émis en juillet dernier faisait apparaître « un état des voies globalement correct du réseau ». De plus, les longueurs de voie concernées par ces mesures ne sont pas spécifiées (il s'agissait de 4 m pour le sous-écartement, non retrouvé, face à 16 km de réseau, et d'une longueur d'environ 1 m pour le sur-écartement de 1475 mm).

Rappelons également que sur les voies desservant les postes de chargement ou déchargement, la vitesse de circulation des wagons se fait au pas à l'approche des postes, et qu'aucune trace de frottement résultant d'efforts importants sur les roues n'a été constatée sur la portion de sous-écartement ciblée. Sur le reste de notre réseau, la vitesse est au maximum de 15 km/h sur la voie d'accès principale au site (limitée par automate), et de 6 km/h sur les voies de service internes.

Changement d'adresse : Rue Gaston Monmousseau - CS 50032 - Roussillon - 38556 Saint-Maurice l'Exil Cedex

Par ailleurs nous avons déjà fait part à M. Cozzi (courrier VIC-C10/261 du 22/12/2010) que nous avons bien pris note des premières recommandations du BEA-TT, mais que nous ne réaliserions pas de travaux dans l'immédiat compte tenu de la procédure judiciaire en cours, et des mesures non confortées par la suite sur le sous-écartement.

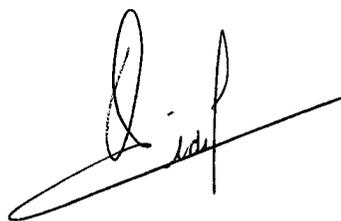
Pour autant le sur-écartement à 1475 mm sera corrigé dans les semaines à venir.

Nous souhaitons donc voir apparaître plus clairement les constats des 2 visites du BEA-TT modulés par les remarques ci-dessus, remarques qui sont d'ailleurs intégrées dans les CR de visite de M. Cozzi.

Ce correctif nous paraît important car à l'issue des constats de la dernière visite, nous n'avions pas retenu que nous conservions une non-conformité en termes de sous-écartement, non-conformité nécessitant des corrections.

~~Soucieux du respect des exigences de la Sécurité en général, et de ce qui relève du trafic ferroviaire, il est important pour nous qu'une clarification soit faite sur les attendus.~~

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.



Christine VIDIL
Responsable Qualité - Contrôle Analytique - Logistique